



L'impasse de la mondialisation libérale

A ANTOINE ROBITAILLE

Jean-Louis Roy n'annonce rien de bien nouveau dans son dernier livre. La chute de l'Empire soviétique et les progrès technologiques ont en une décennie transformé notre monde, suscitant une mondialisation effrénée. Les institutions internationales sont obsolètes. Les États-Unis triomphent, mais l'Europe pourrait devenir un contrepoids. L'Asie aussi. Malgré une documentation abondante, cet essai fondé sur une problématique approximative et au style presque bureaucratique fait l'effet d'un robinet d'eau tiède. Mais c'est un reflet assez infidèle de son auteur en entretien: un personnage passionné au parcours riche — ancien directeur du *Devoir*, ancien délégué général du Québec à Paris, ex-secrétaire général de l'ACCT et maintenant président de Droits et Démocratie.

Antoine Robitaille. Dans votre livre, vous reprenez le constat que l'on entend depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire que le libéralisme a gagné la bataille idéologique au XX^e siècle. Peut-on être autre chose que libéral aujourd'hui?

Jean-Louis Roy. Plusieurs personnes répondent par la négative à cette question. Moi, je m'interroge: à long terme, ce libéralisme va-t-il vraiment pouvoir renforcer la sécurité, aider le développement, garantir la paix? Permettra-t-il de freiner la croissance de l'incivilité dans le monde aujourd'hui? «L'incivilité» est un phénomène très inquiétant: l'ancien Zaïre, au cœur de l'Afrique, est une grande zone où il n'y a à peu près plus d'autorité publique. Autour de la Colombie non plus, il n'y a plus d'autorité publique. Or, c'est précisément l'autorité publique qui se trouve minée, voire niée, par cette prétention du système économique libéral de fixer les normes dans tous les domaines de l'activité humaine où que ce soit dans le monde. On l'a vu à l'issue des négociations de Doha, où les ministres du Commerce international des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont enclenché un nouveau cycle de libéralisation des marchés. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la ré-

duction des pouvoirs des États au profit des maîtres du marché.

Concrètement, qu'est-ce que cela implique?

Que les possibilités pour une communauté humaine de se donner des règles spécifiques sont de plus en plus réduites peu importe son

niveau de développement. Dans le cas de l'investissement, cette orientation équivaut à doter le secteur privé de moyens qui, dans certains cas, mettraient de côté les constitutions nationales.

Mais ne peut-on pas jouer le libéralisme contre le libéralisme?

C'est-à-dire opposer au libéralisme économique un libéralisme politique dans sa tradition individualiste, fondatrice des droits de l'homme?

Sans doute, mais depuis 12-15 ans, depuis l'implosion de l'URSS, ce qui a dominé, c'est l'idée que la liberté économique doit précéder la liberté politique. Si vous avez la liberté du commerce et la liberté de l'investissement, nous répêtons sans cesse, les autres libertés vont suivre comme par magie. Or ce n'est pas ce qui se produit. La liberté humaine fleurit dans un ensemble beaucoup plus vaste que les seules conditions de liberté économique: les dimensions politiques et sociales sont essentielles aux individus et aux sociétés humaines. Il en va de même pour le développement.

Donnez-moi un exemple.

La Pologne, qui vient de décider de se joindre à l'Europe. Les opérateurs économiques polonais, aujourd'hui, à qui doivent-ils cette intégration dans un grand marché? À ceux qui, dans le syndicat Solidarité, ont mené la lutte contre le communisme. Et ceux-là, à qui doivent-ils ce succès? À l'accord d'Helsinki de 1975, qui a inclus pour la première fois, comme condition de la sécurité, le respect des droits de l'homme. Les opposants avaient alors un outil formidable pour se battre, Moscou l'ayant signé, ayant donné sa parole. Et ils l'ont utilisé à fond. Quand on lit les auteurs polonais aujourd'hui, que nous disent-ils? Nous avons d'abord obtenu les libertés politiques. Nous avons pu créer un régime démocratique qui, à son tour, a créé l'économie libérale. Le droit et les droits de l'homme ont été, dans ce cas, les leviers essentiels.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Jean-Louis Roy, président de Droits et Démocratie.

Vous travaillez dans le monde des organisations internationales depuis longtemps. Certains, comme Kofi Annan, que vous citez, disent qu'elles sont obsolètes. Quelle utilité peuvent-elles encore avoir?

Les organisations internationales n'existent que par la volonté — à des degrés qui n'arrêtent pas de fluctuer — des États qui en sont membres. Prenez le cas de l'ancien Zaïre. Dimanche, les premiers soldats sont arrivés dans la partie nord-est du pays. Après trois millions et demi de morts. C'est un scandale incroyable! Or Kofi Annan dit depuis plusieurs années qu'il faut intervenir, qu'il faut qu'on y envoie une force d'interposition. Mais ses requêtes sont restées sans réponses. Les organisations intergouvernementales dépendent de la volonté des États membres, selon les intérêts et les alliances de ces derniers. Kofi Annan les juge obsolètes. Il a raison. Elles sont l'expression d'un monde qui n'existe plus.

Les organisations internationales sont souvent complaisantes à l'égard de certaines dictatures qui par la suite créent des problèmes avec lesquels ces mêmes institutions se retrouvent aux prises. Complaisance de la Francophonie envers Mobutu. Complaisance de l'ONU qui accepte que la Libye dirige la Commission des droits de la personne.

Vous avez raison. La Francophonie a fait preuve d'une complaisance totalement criminelle envers certaines régions jusqu'en 1990. Mais

à partir de ce moment, elle a fait de la démocratie et des droits de la personne les valeurs fondamentales à approfondir et à protéger en son sein. Le sommet de 1991 devait avoir lieu dans le Zaïre de Mobutu, mais pour des raisons liées à la nature des régimes, on l'a déplacé à Paris. Dans le cas de la Libye président la Commission des droits de la personne des Nations unies, je vous le dis sans hésiter: c'est une aberration absolue, c'est indéfendable. Mais qu'est-ce que cela nous apprend? Qu'un grand nombre de pays, dont le Canada, ont très peu investi dans le système international des droits de l'homme. En revanche, ces pays ont beaucoup investi dans d'autres mécanismes internationaux: pensons au règlement des conflits à l'OMC! C'est une autre preuve qu'identifier la liberté humaine à la seule liberté des opérations économiques et organiser le monde en conséquence constitue une erreur radicale.

arobitaille@sympatico.ca

TECHNOLOGIES ET GÉOPOLITIQUE À L'AUBE DU XXI^e SIÈCLE, L'IMPASSE

Jean-Louis Roy
Hurtubise HMH
Montréal, 2003, 270 pages

Prenez note que «L'aire des idées» d'Antoine Robitaille vous reviendra au mois d'août. Bon été!